

## Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI

15 rue de Verdun, centre-ville, Nouméa BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX

Tél: (687) 24 31 30 / Fax: (687) 24 31 31 / Mail: cfe@cci.nc

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 Vendredi de 08h00 à 12h00



# POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT



#### MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

RCS	RIDET
<ul> <li>2 bulletins modificatifs B3</li> <li>L'original du PV d'assemblée ou de ladélibération du CA</li> <li>L'annonce légale « Les Nouvelles</li> <li>Calédoniennes », « Actu NC », « la Voix du caillou » , « RRB »</li> </ul>	- 1 bulletin RID M2C
	DSF (uniquement pour les Sociétés)  - 1 bulletin modificatif - 1 copie du PV

### FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES:

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

<u>Pour les Personnes morales :</u> **21 550 XPF** (représentant : 12 050 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC )

+ 2 500 XPF si dépôt du RBE ( Document relatif au bénéficiaire effectif)

**FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI** (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.)

**4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces ou en CB (uniquement le matin par CB)

#### Pour la personne nommée :

- la déclaration sur l'honneur de non-condamnation comportant la filiation
- un extrait de naissance datant de moins de trois mois ou la copie lisible du passeport valide, ou de la carte d'identité.



# <u>Si cette modification s'accompagne d'une cession de parts sociales</u>, il faudra compléter le dossier avec certaines pièces :

- Faire enregistrer l'acte de cession de parts auprès du Service de la recette, 1° étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA. Le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires de l'acte de cession (obligation de déposer 2 originaux minimum).

**NB**: Les parts sociales doivent être numérotées.

#### MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

RCS	RIDET
- L'acte de cession de parts enregistré quisera transmis au RCS	Aucune formalité
- Un exemplaire original des statuts mis àjour et certifiés conformes par le gérant	

**NB**: Dans tous les cas, pensez à faire parvenir au service de la fiscalité professionnelle :

- un extrait K bis modifié,
- une copie de l'acte de cession enregistré,

Merci de remplir les bulletins de façon lisible